



PLAN DE RELANCE SOLIDAIRE 2021

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA FFJDA

Ce document est à renvoyer à l'adresse action-relance@ffjudo.com

Tout élément d'illustration complémentaire (visuel, photos, vidéo) peut être joint à cette fiche.

TITRE DE L'ACTION OU DU PROGRAMME

UNE LICENCE GRATUITE POUR LES PARENTS DES LICENCIÉS

1. Ses Objectifs :

- Recruter de nouveaux licenciés en vue de les fidéliser pour la saison 2021/2022
- Se donner la possibilité d'offrir des avantages aux licenciés du 1^{er} semestre 2020/2021 en épargnant les fonds propres du club

2. Le public visé :

Les parents des licenciés du 1^{er} semestre 2020/2021

Exemples : Enfants, adolescents, public périscolaire, classes de CE2, section UNSS, centre de loisirs, étudiants, personnes âgées en EPHAD, résidents d'IME

3. Son déroulement :

Le club contacte les parents des judokas déjà licenciés pour leur proposer une offre de pratique gratuite jusqu'à la fin de la saison (31 août 2021). L'argument principal présenté par le club est la nécessité sanitaire induite par les confinements successifs (sédentarité, manque de sport, prise de poids...) de pratiquer de l'activité physique, mais en douceur. Le deuxième argument exprimé est le fait que la Fédération, la Ligue, le Comité et le club s'unissent pour proposer cette reprise du sport gratuitement, grâce à un effort solidaire des 4 organismes.

Le club utilise donc le plan de relance Fédéral (Fédé : 40€, Ligue CVL : 15€, CD 45 : 10€) pour attirer de nouveaux licenciés et aider les familles qui ont déjà leurs enfants au Judo. Le club prend en charge les 80€ des 2 licences et perçoit en retour de la Fédération la réversion de 130 € (Fédé, CVL, CD45). Ces parents constituent à présents de nouveaux licenciés à fidéliser pour la saison prochaine.

Le club bénéficie d'une certaine somme induite par les réversions. Il peut utiliser cette somme pour offrir des avantages aux familles des licenciés du 1^{er} semestre 2020/2021, en compensation des cours non effectués.

Lors de la promotion de l'offre de licence gratuite pour les parents, il est indispensable d'insister sur le lien entre l'offre et la pratique concrète à visée sanitaire et bienfaitante pour ne pas tomber dans une dérive de licences non pratiquantes.

Description des modalités de mise en œuvre de l'action proposée

4. Ses intérêts et bénéfices :

- Donner la possibilité aux parents de nos licenciés à reprendre le sport et de manière gratuite.
- Recruter de nouvelles licences pour la saison en cours pour construire un réservoir élargi de nouveaux licenciés pour la saison 2021/2022 dû au fait que nous aurons réussi à leur proposer une activité qui corresponde à leurs besoins.
- Permettre de proposer un remboursement au judoka déjà licencié grâce au fait qu'un de ses parents vienne se licencier dès maintenant pour redémarrer la pratique sportive. Plus le nombre de membres de la famille du licencié sont nombreux à s'inscrire (père, mère, frère, sœur, ...) plus le remboursement que peut proposer le club à ce judoka peut être important car cumule les réversions liés au plan de relance.

Pourquoi faire ce type d'action. Description des bénéfices recherchés par la mise en œuvre de l'action. Exemples : recrutement de nouveaux licenciés, établissement d'un partenariat avec une institution, fidélisation des licenciés pour la saison suivante, mobilisation de ressources financières pour le club, etc...)